

RESPONSABILITÉS DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES OU EN GESTION DES TALENTS

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, les conseillers en ressources humaines ou en gestion des talents devraient être responsables de ce qui suit :

- + Administrer le programme d'évaluation de la gestion du rendement au sein de l'organisation et s'assurer que toutes les parties se conforment au programme.
- + Établir les termes de référence ou le cadre du programme d'évaluation de la gestion du rendement de leur organisation et s'assurer que les personnes chargées de fournir les évaluations sont correctement formées pour le faire.
- + Déterminer avec le responsable des ressources humaines les critères nécessaires à la mise en œuvre de tout plan de développement professionnel ou de développement des talents.
- + S'assurer que les gestionnaires disposent des conseils et du soutien nécessaires pour mettre en œuvre les programmes de gestion du rendement et des talents de leur service.
- + Assurer le suivi et mener des enquêtes administratives, le cas échéant, lorsque des préoccupations ou des plaintes sont déposées contre des gestionnaires et qu'elles indiquent une violation probable du programme ou de la politique d'évaluation de la gestion du rendement de l'organisation.
- + Tenir des dossiers sur la gestion des performances et des talents de tous les employés et veiller à ce que ces évaluations soient objectives et impartiales.